LAHAYE Laetitia

Madame vit avec sa fille âgée de 19 ans, cette dernière a fait une demande pour une transition de genre : elle souhaite vraiment devenir un garçon.

Elle a des soucis de santé (psy), elle ne va plus à l'école et elle ne travaille pas.

Madame s'est brûlée aux deux mains le 21/09/2025.

Elle a voulu éteindre le feu chez une voisine (huile en feu).

1 % TBSA (2 ième degré).

Madame signale qu'elle éprouve des difficultés financières pour payer ses frais de pommades et ses frais de kiné.

Elle est exclue du chômage à partir du 01/07, elle devrait passer sur la mutuelle.

Elle bénéficie des allocations familiales.

(Mme suivait une formation, qu'elle a dû arrêter à la suite des ses brûlures aux mains : formation en alternance, création de décors et organisation d'événements).

Madame a acheté d'autres pommades que celles prescrites par le Dr Pierlot car elle n'a pas les moyens financiers pour les acheter.

Elle a également deux séances de kiné par semaine.

Le Dr PIERLOT a demandé d'introduire un dossier – aide financière – à la Fondation.

Valérie Delpierre